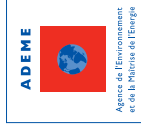


UN DOÛTE POUR TRIER VOS DÉCHETS ?



► quefairedemesdechets.fr ◀

**Enfin un site web qui vous aide à trier
vos déchets pour bien les recycler.**



COMPRENDRE LES SYMBOLES



Le produit ou l'emballage ne doit pas être jeté dans la poubelle des ordures ménagères mais doit être trié ou rapporté dans un point de collecte pour être recyclé.



Les produits électriques et électroniques, les piles et accumulateurs, une fois usagés, sont à rapporter dans un point de collecte pour être recyclés.



Le produit ou l'emballage est recyclable.



Le produit ou l'emballage contient 65 % de matières recyclées.



Le produit est mis sur le marché par une entreprise qui contribue financièrement au dispositif de valorisation des emballages.



Le produit est dangereux, il ne doit être jeté ni à la poubelle, ni dans les canalisations : il nécessite une collecte et un traitement spécifiques.



En savoir plus : ademe.fr



8539

